



## Appel à propositions

### Consortium Majalat II

*Promouvoir le dialogue structuré avec la société civile  
dans les pays du Sud de la Méditerranée et l'Union  
européenne*

Date limite de soumission des candidatures :

**24/03/2024 à 23:59 (Heure CET)**



Co-funded by  
the European Union

## **Contexte:**

La situation après les révolutions de 2011 dans la plupart des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) est de plus en plus caractérisée par un environnement instable, des conflits, une séparation limitée des pouvoirs et l'état de droit. La crise climatique, l'inflation mondiale et les pandémies ont encore accentué les inégalités sous-jacentes et les vulnérabilités structurelles. Les régimes populistes et autoritaires gagnent du terrain, exploitant les tensions sociales et la crise économique, une tendance reflétée en Europe. Les organisations de la société civile et les activistes de la région sont de plus en plus soumis à des attaques fréquentes et font face à diverses formes de restrictions dans leur action politique, telles que des obstacles légaux, le gel des avoirs, l'examen et la conditionnalité des financements, des restrictions de déplacement et de liberté d'expression, des campagnes de diffamation publique, des procédures judiciaires et des emprisonnements.

## **À propos de MAJALAT II:**

Dans le contexte des multiples défis politiques, sociaux, économiques et environnementaux touchant la région euro-méditerranéenne, MAJALAT II cherche à faciliter la création d'un environnement sûr et propice pour les acteurs de la société civile des pays du Sud de la Méditerranée (OSC, mouvements sociaux, universitaires et militants) afin qu'ils puissent engager un dialogue constructif avec les décideurs politiques.

**MAJALAT II** est une initiative régionale de trois ans (2023-2025) faisant partie de la Facilité de la société civile pour la Méditerranée et cofinancée par l'Union européenne. Le projet est dirigé par un consortium d'organisations et de réseaux de la société civile dans la région euro-méditerranéenne : [EuroMed Rights \(EMR\)](#), [Forum Alternatives du Maroc \(FMAS\)](#) et [Legal Agenda \(LA\)](#).

## **Objectifs thématiques et priorités :**

Cet appel à propositions vise à soutenir les OSC des pays du Sud de la Méditerranée dans la surveillance des politiques nationales et régionales, la réalisation de recherches, l'organisation d'événements et la production d'une expertise clé afin d'informer l'élaboration de politiques basées sur des preuves et le respect des droits de l'homme. L'objectif est de renforcer leur participation dans les processus de dialogue nationaux et régionaux, y compris avec l'Union européenne.

Le programme de sous-subsventions comprendra **jusqu'à 20 petites subsventions** pour financer des projets liés aux trois thèmes cibles du projet MAJALAT II :

### **1) Bonne gouvernance, État de droit et droits de l'homme**



Co-funded by  
the European Union

## 2) Changements climatiques et justice sociale

## 3) Indépendance et transparence du pouvoir judiciaire

Sur une période d'un an (de juin 2024 à juin 2025), le programme de sous-subsventions de MAJALAT II visera à soutenir le type d'actions suivant :

- Production d'études, de rapports, de notes de synthèse (et autres) qui contribuent aux initiatives de sensibilisation, au dialogue multipartite et à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.
- Activités de mise en réseau et événements (ateliers/conférences/séminaires/petites actions localisées) qui facilitent le dialogue politique aux niveaux local, national, régional et européen.
- Des activités de renforcement des coalitions et des capacités qui peuvent amplifier les messages de sensibilisation et les contributions politiques, ainsi que stimuler l'engagement de plusieurs parties prenantes.

Les actions suivantes ne sont pas prises en compte dans le cadre de cet appel :

- Les projets qui ne sont pas liés aux trois domaines thématiques énumérés ci-dessus.
- Les projets qui comblent un déficit de financement dans des activités ou programmes existants.

*Une attention particulière sera accordée aux candidatures capables de démontrer l'innovation et la valeur ajoutée, ainsi qu'une approche sensible au genre et l'inclusion envers les jeunes, les minorités et les populations rurales.*

### **Critères d'éligibilité :**

#### **Étendue géographique :**

Cet appel à propositions couvre les pays du **Sud de la Méditerranée**.

#### **Qui peut postuler ?**

Cet appel à propositions est ouvert aux organisations à but non lucratif locales, régionales et internationales, aux OSC et aux réseaux basés dans la région ciblée. Les candidats éligibles doivent être dûment constitués nationalement ou internationalement et avoir un statut juridique. À la phase initiale de la proposition de projet, les candidats devront indiquer le type d'organisation demandant la subvention.

Les candidatures d'entités à but lucratif travaillant sur la promotion des droits de l'Homme qui ne peuvent pas s'enregistrer en tant qu'organisations à but non lucratif en raison des restrictions à la liberté d'association et d'expression dans leur pays seront également considérées comme éligibles, à condition



Co-funded by  
the European Union

que l'action proposée soit financée dans le cadre des subventions de MAJALAT II n'est pas à but lucratif. Nous encourageons fortement les HRO dans cette situation à partager une affirmation (déclaration et états financiers) confirmant l'objet non lucratif pour soutenir leur candidature.

Les candidats devront démontrer qu'ils :

- Ont une structure démocratique et sont indépendants des gouvernements ;
- Souscrivent aux valeurs des droits de l'Homme dans leur universalité, indivisibilité et interdépendance ;
- Sont engagés et ont de l'expérience dans l'un des trois thèmes énumérés ci-dessus ;
- Géreront et mettront en œuvre l'action proposée et ne serviront pas d'intermédiaires.

Candidats exclus : individus et organismes gouvernementaux.

### **Période de mise en œuvre :**

La période de mise en œuvre des actions soutenues est d'un maximum **d'un an, de juin 2024 à juin 2025.**

### **Montant de la subvention :**

Un maximum de **20 actions** au total sera sélectionné dans le cadre de cet appel à propositions. Chaque OSC sélectionnée sera éligible à un soutien financier **de 5 000€ à 15 000€**, en fonction de l'action et du budget nécessaire pour sa mise en œuvre.

### **Coûts éligibles :**

Les coûts éligibles font référence aux dépenses réelles engagées par les bénéficiaires, conformément aux critères suivants :

- Engagés pendant la mise en œuvre de l'action.
- Clairement spécifiés dans le budget global estimé de l'action.
- Essentiels pour l'exécution de l'action.
- Identifiables et vérifiables, enregistrés dans les registres comptables du bénéficiaire, conformément aux normes comptables et aux pratiques habituelles de la comptabilité des coûts.
- Conformés aux exigences pertinentes en matière de législation fiscale et sociale.



Co-funded by  
the European Union

- Démontrant la raison, la justification et l'alignement avec des principes de gestion financière sains, mettant l'accent sur l'économie et l'efficacité.

*Dans le cadre de ce programme de subventions, les coûts indirects (7 % à 10 %) seront considérés comme éligibles et devront être inclus dans le budget soumis à l'étape de candidature.*

### **Processus d'évaluation :**

Les candidatures soumises avant la date limite avec tous les documents requis seront examinées et évaluées par un Comité de sélection sur la base de critères d'évaluation prédéfinis.

Seuls les candidats présélectionnés seront invités à un entretien avec le Comité de sélection.

Les candidats sélectionnés seront informés par écrit de la décision du Comité de sélection concernant leur candidature et, en cas de rejet, des raisons de la décision négative, au cours des deux dernières semaines de **mai 2024**. Cette lettre sera envoyée par e-mail. Les candidats doivent donc vérifier régulièrement leur e-mail.

### **Comment postuler :**

#### **Procédures de soumission des candidatures :**

Les demandes de subvention complètes doivent être soumises **en anglais, français ou arabe** par e-mail à l'adresse suivante [majalat.remdh@gmail.com](mailto:majalat.remdh@gmail.com) **avant le 24 mars 2024 à 23h59 (heure CET)** (la date et l'heure d'envoi faisant foi). Un e-mail accusant réception sera envoyé en réponse dès que possible. Toutes les questions concernant l'appel à propositions peuvent être envoyées par e-mail à la même adresse.

#### **Formulaires de candidature et documents à fournir :**

Formulaires de candidature et documents à fournir :

- 1- Le formulaire de demande rempli, disponible sur [le site web de MAJALAT II](#) en anglais, français et arabe (un bref résumé de l'action sera requis), comprenant un budget complet pour l'action.
- 2- Le dossier légal complet de l'association comprenant :
  - Les statuts de l'OSC
  - Le procès-verbal de la dernière assemblée générale si possible
  - Le procès-verbal de la nomination des membres du Comité exécutif ou du Conseil d'administration
  - La liste des membres du Comité exécutif ou du Conseil d'administration
  - Le reçu final ou provisoire du dépôt du dossier légal auprès des autorités compétentes ou la preuve d'enregistrement de l'OSC dans le pays
  - Le formulaire de notification d'identification fiscale



Co-funded by  
the European Union

- 3- Les rapports annuels d'activité et rapports financiers de l'association validés par l'Assemblée générale pour les deux dernières années : 2022 et 2023.
- 4- Le dernier rapport d'audit sur les comptes de l'OSC.



Co-funded by  
the European Union